

BANQUE DE FRANCE

EUROSYSTÈME

Paris, le

- 7 JUIN 2007

DIRECTION GÉNÉRALE DES OPÉRATIONS
DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT
ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT

ATTESTATION

Nous attestons, par la présente, que le CREDIT DU NORD, dont le siège social est situé à Lille (Nord), 28 place Rihour, est agréé par le Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement, dont le secrétariat est tenu par la Banque de France, en qualité de banque prestataire de l'ensemble des services d'investissement. Il peut donc offrir tous types de services bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier ainsi que tous services d'investissement au sens de l'article L. 321-1 du Code précité. Le CREDIT DU NORD est également habilité en qualité de teneur de compte-conservateur.

A ce titre, il figure sur la liste des établissements de crédit et sur celle des prestataires de services d'investissement habilités à exercer en France.

Le CREDIT DU NORD peut, sans autorisation particulière de la part des autorités bancaires françaises, disposer de filiales, succursales, bureaux ou délégations à l'étranger dans les pays n'appartenant pas à l'espace économique européen.

Nous précisons en outre que, comme tout établissement de crédit français, le CREDIT DU NORD est soumis à la surveillance exercée par la Commission bancaire.

Le Directeur



O. JAUBERT

Adjoint du Directeur